Sektion Solothurn : neuer Vorstand = Nouveau comité

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1936-1937)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

« Suivant art. 16, al. 6 des statuts, un membre passif ne peut donner sa démission que pour la fin de l'exercice en cours, d'où il ressort que la cotisation payée d'avance est due pour l'année entière. La démission ne peut avoir lieu avant la fin de l'année.

« Si un membre passif désire devenir actif au cours de l'année, le mieux et le plus juste sera que son admission ait lieu avec effet dès le 1er janvier de l'année suivante. Il est clair que la cotisation pour l'année courante est alors due comme membre passif seulement et l'année suivante comme membre actif seulement.

« Si cependant un membre passif tient, pour raisons spéciales, à devenir membre actif au cours de l'année, avec effet immédiat, il est à mon avis admissible de lui réclamer pour l'année en cours tant la cotisation entière de membre passif que la cotisation entière de membre actif. Si ce candidat n'était pas d'accord avec cette solution, il faudrait lui dire que son admission ne pourra devenir effective que le 1er janvier de l'année suivante.

Exposition nationale, Zurich 1939. — Le C. C. a pris un premier contact avec la direction de cette manifestation très importante pour nous aussi.

Les questions artistiques seront étudiées en collaboration avec la direction de l'Exposition nationale, par une Commission spécialement nommée à cet effet et composée d'artistes membres de notre Société. Ce groupe professionnel sera convoqué sous peu et nos membres seront, en temps voulu, tenus au courant des délibérations. Il est dans tous les cas indiqué de s'abstenir de toute action individuelle ; le C. C. prie les membres de faire confiance à la Commission spéciale et à la direction de l'Exposition quant aux possibilités de collaboration des artistes à l'Exposition nationale 1939.

Estampe 1937. — L'exécution en sera confiée à Nicolas Stœcklin à Bâle.

Nous avons appris avec regrets le décès des membres actifs François Jaques à Prangins (voir plus loin article nécrologique), Frédéric Godet, architecte à Lausanne et Oscar Waldmann, sculpteur à Paris, ce dernier à l'âge de 80 ans.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec vif chagrin le décès, dans un accident d'automobile, du peintre Louis Vonlanthen à Fribourg.

Le C. C. a exprimé par lettre ses meilleurs vœux à MM. Karl Walser, peintre à Zurich et C.-A. Loosli, membre passif et ancien secrétaire central de notre Société, homme de lettres, à l'occasion du soixantième anniversaire de leur naissance, et à H.-B. Wieland, peintre à Lucerne, qui va atteindre ses 70 ans.

Dans sa séance du 30 mars 1937, la Société des beaux-arts de Soleure a nommé président M. Émile Altenburger, architecte, en remplacement de M. le Prof. G. Bühler, démissionnaire.

Sektion Solothurn : Neuer Vorstand. — Nouveau comité.

Präsident :	Willy Walter, Maler,	*président.*
Vize-Präsident :	Albert Häubi, Maler,	*vice-président.*
Aktuar :	Prof. G. Bühler, Maler,	*secrétaire.*
Kassier :	W. von Vigier, Bildhauer,	*caissier.*